

Le Bureau s'est réuni le 17 janvier 2019, sur convocation du Président en date du 11 janvier 2019.

Présents-es : F. CHARTREUX, J.P. COUTEAU, L. GUYOT, R. SILLAIRE, J. BOCANEGRA, R. ARNOULD, P. MONALDESCHI G. LIOUVILLE, J.L. STAROSSE, E. PAYEUR, C. ASSFELD LAMAZE, O. HEYOB, K. JUVEN, D. PICARD

Excusés(ées): A. HARMAND, J.L. CLAUDON, C. THERMINOT, P. HENNEBERT

BU2019-03 – FINANCES (7.10) - DEMANDE DE SUBVENTION DETR 2019 CONCERNANT LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA STATION D'EPURATION INTERCOMMUNALE DE CHARMES-LA-COTE ET DOMGERMAIN

La présente délibération porte sur une demande de subvention au titre de la DETR 2019 pour le programme de travaux concernant la construction de la station d'épuration intercommunale des villages de Charmes-La-Cote et Domgermain.

Les travaux de création de la station d'épuration intercommunale de Charmes-la Cotes et Domgermain d'aménagement, objet de la demande de subvention DETR permettront des traiter les effluents d'eau usée domestique collectés par les réseaux d'assainissement des communes de Charmes-La-Côte et Domgermain « village ».

Le plan de financement prévisionnel de ces travaux se décline ainsi :

DEPENSES	Montants HT	RESSOURCES	Montants HT	%
Maitrise d'œuvre « travaux » <i>(Y compris missions complémentaires, SPS, ...)</i>	25 000	ETAT (DETR 2019)	250 000	20 %
Travaux* y compris imprévus	1 200 000	AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE*	750 000	60%
Aléas/acquisition de parcelle et bornage études complémentaires éventuelles	25 000	FONDS PROPRES CC2T	250 000	20 %
*Consultation en cours (hors compensation liée à la présence de zone humide)		*Montant espéré dans le cadre du programme triennal		
TOTAL	1 250 000	TOTAL	1 250 000	100.00

En conséquence, le Bureau communautaire est invité à :

- Autoriser le Président à solliciter l'accompagnement financier de l'Etat au titre de la DETR 2019 pour le projet tel que décrit ci-dessus et signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération adoptée à l'unanimité, Messieurs CHARTREUX et STAROSSE ne prenant pas part au vote.